PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le 01/10/2024 à **dix heures**,
Les membres de la société à Responsabilité Limitée **« ABMS BAT.»** au capital de 1000 € immatriculée sous le numéro 987612470, se sont réunis au siège social de la Société : 6 square Jean Lantenois 93110 Rosny sous Bois en assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du gérant, avec l'ordre du jour suivant :

- Cessions de parts

Etaient présents :
Monsieur Soufiane BELAID
Détenant, 100 parts
c'est à dire, tous les associés détenant les 100 parts
(CENT PARTS) parts composant l'intégralité du capital social.

Monsieur Soufiane BELAID préside l'assemblée en sa qualité de gérant
Il rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée et déclare la discussion ouverte.
Après en avoir délibéré, la collectivité des Associés a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des Associés conformément à l'article 14 des statuts entérine les cessions de parts intervenue le 01/10/2024 et les statuts seront modifiés en conséquence.

* * *

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a pris fin à dix heures trente

La gérance

